

Coronavirus

Fiche argumentaire d'actualité

5 mai 2020



Responsabilité pénale encadrée pour les décideurs privés et publics

06/05 – Actu : Le Sénat a adopté lundi, contre l'avis du gouvernement, un amendement excluant la responsabilité des employeurs en cas de contamination d'un salarié par le Covid-19. La CPME, l'U2P et le Medef avaient adressé un courrier à la ministre du Travail pour lui demander de sécuriser juridiquement la situation des employeurs respectant les préconisations de ses services face à la pandémie de Covid-19.

- Les Sénateurs ont unanimement voté en faveur de la protection des élus locaux, associatifs et entrepreneurs afin que leur responsabilité pénale soit limitée face au risque du Covid-19, **dont ils n'ont pas la maîtrise**.
- Si cette disposition était adoptée par les députés, elle lèverait **un frein majeur au redémarrage de notre vie sociale et de notre économie**.
- Les entrepreneurs, en particulier des TPE et PME, sont en effet inquiets de voir leur responsabilité pénale engagée, ce qui serait **un frein terrible à leur mobilisation pour accélérer la reprise économique**. Ne dissuadons pas les bonnes volontés au service d'une reprise vitale de l'activité.
- L'objectif est d'adapter le droit à une circonstance exceptionnelle et de mettre les chefs d'entreprise **à l'abri d'éventuelles dérives et de permettre une pleine reprise**, en aucun cas de réduire les droits des salariés.
- L'obligation des employeurs de mettre en œuvre tous les moyens pour préserver la santé et assurer la sécurité de leurs salariés **demeure totale** et entrera en compte dans l'appréciation de leur responsabilité au cas où elle serait mise en cause.

Déclaration commune Medef-CFDT-CFTC

30/04 – Actu : Le Medef, la CFDT et la CFTC ont signé une déclaration commune affirmant que la vie économique et sociale doit être progressivement restaurée, dans des conditions de sécurité optimales pour les salariés.

- Si le Gouvernement français a pris des mesures pour limiter au maximum la progression de l'épidémie et atténuer ses conséquences économiques et sociales, l'activité économique s'est néanmoins **dégradée de façon très rapide et très préoccupante**.
- Afin qu'un drame économique et social ne vienne pas s'ajouter à un drame sanitaire, les signataires de la déclaration considèrent qu'il est essentiel que la vie économique et sociale du pays soit progressivement restaurée, **dans des conditions de sécurité optimales pour les salariés qui l'exercent**.
- Sur le plan sanitaire, il revient aux entreprises d'adapter leur environnement de travail en mettant en place les mesures organisationnelles, collectives, et individuelles qui permettent d'**assurer la sécurité sanitaire de tous**.
- Ces mesures sont **nécessaires pour structurer les plans de sortie de confinement** et donc créer les conditions d'un retour progressif à l'activité.
- En fonction des retours d'expérience partagés au sein des entreprises, et de l'évolution de la situation, ces mesures feront l'objet d'une adaptation. La reprise doit également être coordonnée **sur la chaîne de valeur**.
- Les solutions à engager doivent être trouvées au plus près du terrain et par des actions concrètes, **en concertation avec les salariés et les représentants du personnel** quand ils existent.
- Le **dialogue social** est en effet un levier essentiel pour traiter les sujets **au plus près des besoins et trouver les bonnes solutions pour tous**. En période de crise plus que jamais, il joue un rôle prépondérant dans la mise au point des décisions prises par les entreprises pour maintenir ou reprendre leurs activités.
- Les signataires sont convaincus que la qualité des actions engagées et le partage de ces principes sont **déterminants pour la pérennité économique et sociale du pays**, l'avenir de certains secteurs d'activité et donc pour la sauvegarde de l'emploi.

Discours d'E. Philippe

28/04 – Actu : Edouard Philippe a annoncé qu'après une première phase de déconfinement qui se fera par département le 11 mai, une nouvelle étape s'ouvrira le 2 juin, avec de nouvelles mesures qui dépendront du niveau de l'épidémie.

- Le Medef salue le retour progressif à une activité économique normale à partir du 11 mai et travaillera avec les partenaires sociaux pour en préciser les conditions. Il met néanmoins en garde contre le risque d'une économie atone **qui fait peser une menace sur la reprise et sur l'emploi.**
- Dans les entreprises qui ont maintenu ou repris leur activité, les protocoles ont montré leur efficacité, parce qu'ils étaient négociés.
- Pour les autres, **le dialogue social continuera à jouer tout son rôle** pour préciser les conditions d'une reprise alliant sécurité et activité. Le Medef sera au rendez-vous pour finaliser les guides de bonnes pratiques et compléter le plan de déconfinement pour **faciliter la reprise économique dont le pays a impérativement besoin.**
- Toutefois, **de nombreuses réponses devront être apportées** dans les jours qui viennent lors de la réunion avec les partenaires sociaux.
- Enfin, **le Medef demande que l'activité partielle soit prolongée au-delà du 1er juin** car beaucoup d'entreprises n'auront pas retrouvé une activité normale à cette date.

Courrier à E. Borne

27/04 – Actu : Dans un courrier adressé au ministère de l'Ecologie, le Medef demande le gel de plusieurs politiques environnementales. De quoi susciter la consternation des écologistes.

- Beaucoup de contre-vérités ont été dites sur ce sujet.
- Nous avons rappelé **notre engagement total sur tous les objectifs de la transition écologique.**
- Nous avons simplement demandé à Elisabeth Borne un délai maximum de 6 mois pour mener / faire les concertations sur des mesures d'application des lois économie circulaire et mobilité et **laisser aux entreprises le temps de se préparer aux nouvelles exigences énergétiques et environnementales.**
- Je vous donne un exemple. Chacun peut comprendre que demander en ce moment aux restaurateurs de travailler à la mise en place d'un dispositif de Responsabilité Elargie des Producteurs, n'est pas raisonnable. Ils n'ont pas la tête à ça mais à essayer de **sauver leur entreprise de la faillite.** Aidons les d'abord.
- La ministre de la Transition écologique et solidaire a elle-même reconnu que certaines entreprises pouvaient être dans des situations compliquées en ce moment, et qu'elle pourrait donc ajuster le calendrier de consultation. **C'est précisément ce qu'on demandait.**

Maladie professionnelle

30/04 – Actu : Plusieurs organisations syndicales ont demandé que le Covid-19 soit reconnu comme maladie professionnelle pour les agents publics comme pour les salariés. Pour l'heure, le coronavirus sera considéré comme maladie professionnelle « automatique » seulement pour les soignants.

- Le Ministre de la Santé a indiqué le 21 avril que le Covid-19 sera reconnu de façon « automatique » comme maladie professionnelle **pour les personnels soignants, quel que soit leur statut ou lieu d'exercice.**
- Cette déclaration, parfaitement compréhensible, concerne les personnels de santé, **nos concitoyens qui combattent l'épidémie en « première ligne ».**
- Reconnaître le Covid-19 comme maladie professionnelle pour l'ensemble des salariés, comme le demandent les syndicats, reviendrait à **faire porter par les entreprises les conséquences d'une épidémie mondiale** qui touche l'ensemble des citoyens et des secteurs d'activité.
- Ces entreprises qui luttent pour maintenir l'activité et l'emploi ne peuvent supporter seules l'indemnisation d'une catastrophe sanitaire majeure qui **relève de la solidarité nationale.** Il faudrait que cela se fasse à travers un fonds d'indemnisation spécial **financé par l'Etat.**
- A ce stade, nous ne savons pas comment l'Etat entend procéder pour l'indemnisation des soignants et a fortiori pour l'ensemble des salariés.
- **[Pour rappel]**
 - Le système des maladies professionnelles est financé par la branche Accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale, qui repose exclusivement sur les cotisations des entreprises du secteur privé, dont le taux varie en fonction de la sinistralité.
 - C'est le degré d'incapacité de travail qui est indemnisé.
 - C'est un comité médical qui précise si la maladie peut être ou non considérée comme maladie professionnelle, c'est à dire si elle a été contractée à l'occasion de l'activité exercée.

Traçage numérique

05/05 – Actu : L'application StopCovid, qui doit permettre de tracer les contacts avec des personnes diagnostiquées positives au coronavirus, sera prête le 2 juin pour accompagner le déconfinement, sans avoir recours aux plateformes d'Apple et Google.

- Le Medef constate le recul de l'activité économique et souhaite qu'il soit possible d'étudier, dans le cadre de la stratégie globale de déconfinement, tous les outils, numérique ou pas, qui contribuent à la reprise progressive de l'activité **dans les conditions de sécurité maximum pour les salariés et les employeurs.**
- Le gouvernement regarde si une application installée **volontairement**, et qui pourrait être désinstallé à tout moment et dont les données seraient **anonymes** et effacées au bout de **la période de la pandémie** permettrait de contribuer à améliorer la situation.
- Il est utile de s'en préoccuper et **nous sommes intéressés d'en connaître plus.** Mais **il faudra rester vigilant** à l'atteinte aux libertés individuelles qu'un tel dispositif permettrait.
- **Les enjeux en termes de droit du travail** restent aussi à explorer.

Tourisme / Destination France

27/04 – Actu : Le secteur du tourisme sera l'un des plus touchés par la crise économique. Emmanuel Macron s'est entretenu vendredi 24 avril avec des représentants de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme pour étudier les mesures de déconfinement et de soutien à ces secteurs très durement éprouvés par la pandémie.

- Pleinement mobilisé pour soutenir les professions du tourisme avec notamment le lancement de l'opération "Destination France", le Medef **salue les mesures de soutien renforcées** annoncées par le ministre de l'Economie le 24 avril.
- Ces mesures constituent **une réponse d'urgence face à la gravité de la crise** à laquelle sont confrontés aujourd'hui les professionnels des hôtels, cafés et restaurants, du tourisme, du transport de voyageurs, du thermalisme, de l'événementiel, du spectacle et du loisir, frappés de plein fouet par la crise du Covid-19.
- Le maintien de l'activité partielle après la reprise de l'activité, l'exonération de cotisations sociales pour les TPE et PME, le report du paiement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'annulation des loyers et redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux pour la période de fermeture administrative, sont autant de mesures qui étaient très attendues par les professionnels du secteur.
- Mais ces dispositifs de soutien, dont l'accès sera restreint à certaines catégories d'entreprises, **ne pourront répondre que partiellement aux besoins de la filière.**
- Cela ne sera pas suffisant pour sauver et pérenniser ce secteur essentiel de l'économie française qui fait aujourd'hui face à des difficultés sans précédent et qui, faute de calendrier de reprise d'activité, est **dans une complète incertitude quant à l'avenir,** à

la veille de la saison d'été cruciale pour toutes les entreprises (de l'hôtellerie, de la restauration, de l'événementiel, du spectacle...).

- Il faut absolument leur **donner un horizon de reprise effective le plus rapproché possible**. Nous devons, avec le déploiement des bonnes pratiques sanitaires, retrouver une vie économique, retrouver une vie sociale, et travailler avec l'ensemble des secteurs économiques à **la préparation d'un plan de relance**.
- L'emploi et l'activité économique de ce secteur sont **essentiels pour nos territoires** et c'est également **une part d'âme de notre pays que nous protégeons**.

Assurances

27/04 – Actu : Le Crédit mutuel lance un pavé dans la mare des assureurs : à rebours des pratiques du secteur, le groupe mutualiste va indemniser ses clients pour les pertes d'exploitation subies pendant le confinement. Il est accusé de "pratiques agressives" et "déloyales" par certains assureurs.

- Le secteur fournit **un effort considérable de soutien à l'économie** de plus de trois milliards d'euros, avec la prise en charge des arrêts de travail et les remboursements de santé et du maintien des garanties d'assurance. Les assureurs se sont notamment engagés à verser 200 millions d'euros au Fonds national de solidarité en faveur des très petites entreprises et indépendants.
- L'ensemble des pertes d'exploitation des entreprises affectées par la crise est évalué à 50 milliards d'euros, **somme qu'aucun acteur à part l'Etat ne peut supporter seul**. Il est donc indispensable que les assureurs tiennent le choc sous peine d'aggraver considérablement la crise actuelle.
- Rappelons que les assurances sont là pour mutualiser un aléa, c'est-à-dire **un risque non prévisible**. Or, nous sommes aujourd'hui dans quelque chose de très différent ; un fléau qui touche tout le monde. Pour s'en prémunir, l'Etat a pris des mesures de confinement et d'interdiction d'activités.
- **Avec une assurance, on mutualise**. Il faut que des gens se portent bien pour pouvoir supporter les sinistres de ceux qui vont mal. Le secteur se mettrait en danger s'il payait un sinistre pour lequel personne n'a cotisé. Les assureurs ne peuvent hélas pas faire de miracle avec l'argent qu'on leur a confié.
- Les contrats qui sont passés avec les assureurs comprennent un certain nombre de clauses, or force est de constater que ces clauses ne sont **pas juridiquement applicables dans la situation actuelle**. En ce moment, **c'est un peu comme si tout le monde avait un accident de voiture en même temps**.

- Certains ont aussi appelé à la mise en place d'un état de catastrophe sanitaire à l'image de la catastrophe naturelle. Mais la catastrophe naturelle est une situation contre laquelle l'ensemble des Français sont assurés, c'est une clause obligatoire dans les contrats d'assurance et chacun paye dans sa prime d'assurance de quoi nourrir le fonds de catastrophe naturelle. **Ce dispositif n'existe pas pour les catastrophes sanitaires.** Imposer une lecture rétroactive des contrats aux assurances présenterait une fragilité juridique.
- On peut cependant commencer à réfléchir à la création d'un mécanisme de mutualisation qui puisse accompagner les crises sanitaires d'une telle ampleur, une sorte de **régime d'assurance pandémie** inspiré de celui qui existe déjà pour les catastrophes naturelles.
- En effet, l'un des enseignements de cette pandémie est que **le monde n'était pas assez préparé et ne s'est pas assez coordonné.** Avec le réchauffement climatique, nous risquons de faire face à de grands dérèglements requérant une grande préparation et des actions coordonnées au niveau mondial.

ARCHIVES

Prime

22/04 – Actu : La prime de 1 000 euros défiscalisée pour récompenser les salariés qui travaillent pendant la crise sanitaire sera finalement calculée en fonction du temps de travail effectif, sur une période définie. Résultat, la confusion règne et les syndicats s'indignent : Les salariés des entrepôts et des bases logistiques ont la certitude de recevoir une prime. Mais pas ceux des magasins franchisés.

- Nous saluons bien sur le courage de ceux qui travaillent en ce moment et il faudra les récompenser. Mais pour la plupart des entreprises, qui luttent actuellement pour leur survie, **verser une prime serait très compliqué.**
- En effet, seule une minorité d'entreprises pourront verser une telle prime. Il s'agit de **celles qui ont pu maintenir leur activité et qui ont donc la trésorerie suffisante.** C'est le cas de la grande distribution alimentaire et de la pharmacie, par exemple.

Discours d'E. Macron

14/04 – Actu : Emmanuel Macron a annoncé la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai et la réouverture progressive des crèches, écoles et lycées à partir de cette date.

- Le Président a fixé un horizon pour remettre le pays en marche. C'est une annonce importante. **Nous en sommes satisfaits.**
 - D'abord parce que c'est le signe que l'épidémie recule, grâce au confinement.
 - Ensuite parce que cela permet aux entreprises de bien préparer la reprise, aux enfants de retrouver le chemin des écoles et lycées.
- Il y a un cap qui est donné, une date qui va permettre de pouvoir retravailler, peut-être pas complètement, mais tout de même **massivement.**

- La prolongation des aides aux entreprises – chômage partiel et fonds de solidarité – permettra aux entreprises de tenir et de redémarrer rapidement dès le 11 mai. **L'Etat est là !**
- L'annulation de charges pour les secteurs les plus impactés, qui ne pourront pas redémarrer le 11 mai, c'est **un signe extrêmement positif pour les chefs d'entreprise et leurs salariés** qui s'inquiètent légitimement de leur avenir. C'est ce qui permet de **faire renaître l'espoir**.
- Il a appelé à continuer à vivre et à produire **quand la sécurité est garantie**. C'est notre préoccupation quotidienne.
- Il nous a rassuré **sur les masques** ; de très nombreuses entreprises se sont mobilisées pour en produire, la quantité augmente chaque jour mais en aura-t-on assez pour les entreprises et les citoyens d'ici au 11 mai ? ; **sur les tests**.
- Sur le tracking volontaire. Nous y sommes favorables **dès lors qu'il garantit les libertés individuelles**.
- Après cet « ébranlement intime et collectif », nous sommes mobilisés pour qu'au 11 mai, le pays puisse progressivement repartir, travailler, produire, **dans le respect absolu des mesures de sécurité et dans le dialogue permanent avec les salariés**.

Polémique sur le temps de travail - en réactif

15/04 – Actu : Les propos de Geoffroy Roux de Bézieux dans les colonnes du Figaro, réclamant aux salariés de travailler plus pour relancer l'économie après la crise du coronavirus, ont suscité une vague de réactions, tant dans les médias que sur les réseaux sociaux.

- Il ne s'agissait pas de lancer une polémique mais simplement de **poser une question**. **Il n'était absolument pas question de changer le droit du travail pour l'avenir**.
- Ce que l'on peut espérer, tous, c'est qu'après le confinement, les nombreux secteurs qui ont été fermés ou qui ont ralenti fortement, du coiffeur au bâtiment en passant par l'industrie, **devront faire face à un surcroît d'activité**, et donc pourraient avoir besoin de travailler plus.
- Mais travailler plus, **c'est évidemment pour gagner plus**. Et cela ne pouvait se faire que dans le dialogue social avec les syndicats. **Ils ont dit non. Donc le débat est clos**.
- **Si relance** : Pendant le confinement, la vie quotidienne des gens a continué. Leur machine à laver, leur frigo ont pu tomber en panne. Leur voiture aura toujours besoin d'une révision, les travaux qu'ils avaient prévus devront reprendre demain, les commandes de mars, d'avril, de mai devront être honorées... **Pour répondre à cette demande, il va falloir, dans certains secteurs, un surcroît d'activité**.

- En tous cas les indépendants eux le feront. Un coiffeur, avec ses employés s'il en a, qui n'aura pas pu couper de cheveux pendant le confinement ne vas pas renvoyer des clients.

Amazon

16/04 – Actu : Amazon pourrait être contraint "de suspendre l'activité" de ses centres de distribution et de "restreindre" son service en France, suite à une décision judiciaire qui la condamnerait à se limiter aux envois de produits essentiels dans un délai de 24 heures. L'entreprise américaine compte faire appel.

- Notre position depuis l'origine de cette crise a été très claire : **l'activité doit être maintenue autant que possible**, sans quoi nous allons tous vers une catastrophe économique et sociale. Mais **la santé des salariés est prioritaire !**
- Et cela doit se faire à deux conditions :
 - Mettre en place et respecter strictement des **mesures de sécurité sanitaire**, en interne comme auprès des clients.
 - Et le faire de manière concertée **avec les salariés et leurs représentants**.
- **Nous ne commenterons pas la décision du Tribunal**. D'autant plus qu'Amazon a fait appel et a fermé ses entrepôts pour procéder à une évaluation des mesures sanitaires
- Soulignons qu'un nombre croissant d'accords de reprise ont été signés dans des branches et dans des entreprises. Une reprise réussie, **c'est une reprise négociée, progressive et sécurisée**.

EasyJet

15/04 – Actu : EasyJet fait polémique. La compagnie ne paie pas d'impôt sur les sociétés en France pour ses opérations mais a droit au chômage partiel. Alain Battisti, président de la Fnam, estime qu'il « n'est pas logique qu'une entreprise qui paye seulement une partie de ses cotisations et de ses taxes et qui ne s'acquitte pas de l'impôt sur les sociétés en France bénéficie du même système d'aides publiques que les autres qui payent tout ».

- Nous comprenons que cette situation soit choquante. **Mais ne mélangeons pas tout**.
- Le dispositif de chômage partiel est fait pour **préserver l'emploi en France et pour protéger les salariés contre les licenciements**. Les salariés d'EasyJet ont un contrat de travail Français et la société paye ses cotisations en France.

- Dans son ordonnance du 27 mars, le gouvernement n'a pas conditionné la prise en charge du chômage partiel au paiement de l'IS en France. En faisant le choix inverse, **il aurait été à l'encontre du principe de libre établissement.**
- L'autre sujet, c'est la possibilité pour EasyJet, dans un cadre européen, de payer ses impôts outre-Manche où le taux d'IS est plus bas. Ce sont des recettes fiscales qui échappent à l'Etat. Et la réponse, **c'est d'avancer rapidement vers l'harmonisation fiscale.**

Action du Medef

10/04 – Actu : L'épidémie de Coronavirus touche un certain nombre de chaînes de valeur industrielles, qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement, ainsi qu'un certain nombre de PME, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

- Dans ce contexte sans précédent, le Medef est **pleinement mobilisé pour accompagner les entreprises**, frappées de plein fouet par la crise sanitaire, économique et sociale.
- Le Medef a en effet mis en place plusieurs dispositifs afin de fournir à ses adhérents **un maximum d'informations** sur la pandémie et sur les mesures de soutien aux entreprises :
 - Décryptage en temps réel des textes de loi qui concernent les entreprises
 - Envoi de notes et analyses pour accompagner les entreprises au quotidien, avec plus de 80 push envoyés au réseau
 - Organisation de réunions thématiques sur les différents sujets liés au Covid-19 chaque semaine
 - Diffusion d'informations sur les masques pour alerter les entreprises sur leurs obligations et promotion de la filière CSF MODE LUXE - PRODUCTION FRANÇAISE pour mettre en relation les producteurs français et les entreprises qui ont besoin de masques
- Afin d'aider à la sécurisation de l'activité économique et à la protection de la santé et la sécurité des travailleurs dans le contexte de pandémie, le Medef a notamment publié **un guide de bonnes pratiques à destination des chefs d'entreprise**, proposant des lignes directrices et des outils pour les entreprises et les branches qui souhaitent reprendre ou maintenir leur activité.
- En plus de l'organisation de visio-conférences avec les membres du réseau chaque semaine, le Medef a activé une messagerie dédiée pour répondre aux questions des entreprises : covid19@medef.fr. Les experts du Medef répondent ainsi aux questions des chefs d'entreprises pour les **accompagner dans leurs démarches.**
- Sur le terrain, les Medef territoriaux et les fédérations professionnelles, travaillant de concert avec l'ensemble des acteurs locaux, sont **en première ligne, très présents aux**

côtés des entreprises : accompagnement et conseil des entreprises, diffusion d'information, achat groupé de masques...

- Les Medef régionaux sont à **l'initiative de la mobilisation des organisations patronales et syndicales** pour préserver la santé des travailleurs en activité et pour travailler aux conditions de la reprise économique dans le cadre du dialogue social.
- Le Medef et son réseau se mobilisent aussi en direction du gouvernement pour **relayer les attentes des entreprises de terrain**, remontées par une équipe dédiée, au quotidien au contact des adhérents, et alerter sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des dispositifs de soutien :
 - Développement d'**un baromètre de l'activité** des différents secteurs pour permettre de bien orienter les mesures du gouvernement.
 - Création d'**une carte qui recense les bonnes pratiques des entreprises** qui, quels que soient leur région, leur taille ou leur secteur, s'engagent pour vaincre le Covid-19 en adaptant leur chaîne de production, en apportant leur aide aux soignants ou en menant des actions de solidarité.
- Le Medef a en effet toujours été dans l'anticipation des mesures prises par le gouvernement. Nous avons plaidé pour qu'il mette en place son plan, et nous continuons de travailler avec lui **sur les modalités d'application** à travers des échanges quotidiens, notamment avec le ministre de l'Economie et la ministre du Travail : activité partielle, prêt garanti par l'Etat...

Fonds de solidarité

10/04 – Actu : Une aide de 1.250 euros pour les indépendants a été votée à l'unanimité par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), présidé par la CPME. La réponse du gouvernement est toujours en attente ; une décision est attendue d'ici la fin de la semaine.

- Conscient de la situation difficile dans laquelle se retrouvent les indépendants de l'artisanat et du commerce, durement touchés par la crise sanitaire, le Medef a **plaidé pour la mise en place d'une indemnité de perte de gains**.
- Il s'agirait d'**une aide exceptionnelle** pouvant atteindre jusqu'à 1.250 euros dont le montant remboursé à l'indépendant correspondrait aux cotisations versées pour la retraite complémentaire des indépendants en 2018. **La dépense serait alors de 1,5 milliard**.
- S'élevant à 17 milliards, le régime dispose en effet d'assez de réserves en matière de retraite pour pouvoir proposer cette aide, qui viendrait **compléter l'aide forfaitaire de 1.500 euros mise en place par Bercy** à destination des petites entreprises et des indépendants.

- Cette indemnité aura aussi le mérite de **ne pas peser sur le budget de l'État**. Ainsi, les travailleurs indépendants, aujourd'hui en grande difficulté, bénéficieront d'une forme de revenu de substitution, **et ce sans que les finances publiques soient mises à contribution**.
- Le Medef, avec la CPME et l'U2P, demande à ce que les cotisations et contributions sociales, déjà reportées en mars et avril, **puissent l'être également au mois de mai si la situation l'exige**.

Récession

10/04 – Actu : Le produit intérieur brut (PIB) français a chuté d'environ 6% au premier trimestre 2020, plombé par l'épidémie de Covid-19 qui a mis une grande partie de l'économie à l'arrêt et plonge le pays en récession. C'est la pire performance trimestrielle de l'économie française depuis 1945.

- **Nous sommes tous très inquiets**. D'abord sur le plan sanitaire. Mais également sur le plan économique.
- C'est une crise très sévère à laquelle **l'Etat a réagi très vite** pour amener des moyens permettant aux entreprises de passer cette période le moins mal possible.
 - Le plus important, c'est le grand plan de soutien de 300 milliards d'euros pour permettre aux banques de prêter aux entreprises, ce qui va permettre de **limiter le nombre de faillites**.
 - La seconde mesure, c'est l'activité partielle, qui **permet d'alléger la masse salariale sans procéder à des licenciements**.
- Maintenant, **il y a encore des trous dans la raquette**, notamment dans le déploiement des mesures de soutien financier. Les sommes qui sont déversées pour un soutien de la trésorerie des entreprises sont à la hauteur, encore faut-il qu'elles atteignent toutes les entreprises.
- Il faudra notamment **soutenir à bout de bras** les secteurs qui ont été interdits d'activité au début du confinement et qui seront probablement les derniers à en sortir, comme l'évènementiel, l'hôtellerie et la restauration.
- Certaines entreprises vont aussi avoir besoin de capitaux pour passer cette période **pour éviter la faillite et la prédation économique**. Et si les actionnaires privés ne sont pas là, c'est à l'Etat qu'il est donné la possibilité de créer de l'argent, et **de prendre le relais**.
- Enfin, il faudra probablement **une forme de solidarité européenne**. L'Europe ne s'en sortira en effet que par **une mutualisation intelligente des dettes** au risque de voir des effets désastreux sur toutes les chaînes de valeurs.